



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, qu'à la séance régulière du conseil municipal qui sera tenue le 23 janvier 2024 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Donat, situé au 490 de la rue Principale, une demande de dérogation mineure visant le pourcentage de pente d'une allée véhiculaire, constituée du lot 6 433 417, du cadastre du Québec, situé sur le chemin de la montagne Noire sera présentée.

La demande de dérogation mineure numéro 2023-0082, présentée par Stéphane Forget représentant de la compagnie Sommets Lima de la Montagne Noire, est à l'effet de permettre la dérogation suivante :

Norme : Selon le *Règlement de Zonage* numéro 15-924, article 14.1.1, paragraphe 7(f) au terme duquel il est édicté que la pente doit être adaptée à la topographie du terrain et ne doit pas excéder 11%.

Dérogation demandée :

- A. Permettre que l'allée véhiculaire ait une pente de 12% entre le chaînage 0+050 et 0+170 ;
- B. Permettre que l'allée véhiculaire ait une pente de 12% entre le chaînage 0-300 et 0+625 ;
- C. Permettre que l'allée véhiculaire ait une pente de 15% entre le chaînage 0+770 et 0+850 ;

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Donat, ce 5 janvier 2024.

Mickaël Tuilier

Directeur général et greffier trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Mickaël Tuilier, directeur général et greffier trésorier de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 5 janvier 2024, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne
ce certificat le 5 janvier 2024

Mickaël Tuilier
Directeur général et greffier trésorier



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, qu'à la séance régulière du conseil municipal qui sera tenue le 23 janvier 2024 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Donat, situé au 490 de la rue Principale, une demande de dérogation mineure visant le pourcentage minimal d'espace naturel, constituée du lot 5 625 251, cadastre du Québec, situé sur le chemin du Domaine Mousseau sera présentée.

La demande de dérogation mineure numéro 2023-0083 présentée par Luc Levasseur, est à l'effet de permettre la dérogation suivante :

Norme : Selon le Règlement de zonage numéro 15-924, article 12.1.2, le pourcentage d'espace naturel minimum est de 50%.

Dérogation demandée : Permettre que suivant la construction du hangar à avion et de l'héliport, le pourcentage d'espace naturel soit de 45%.

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Donat, ce 5 janvier 2023.

Mickaël Tuilier

Directeur général et greffier trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Mickaël Tuilier, directeur général et greffier trésorier de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 5 janvier 2024, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne
ce certificat le 5 janvier 2024

Mickaël Tuilier
Directeur général et greffier trésorier